



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

SEINE-ET-MARNE

Communauté d'Agglomération du
Pays de Fontainebleau
44 Rue du Château
77300 FONTAINEBLEAU

Montereau-Fault-Yonne, le 21 Décembre 2018

Dossier suivi par Jean-Pierre PAVIOT
Tél : 01.64.79.26.68
Messagerie : jean-pierre.paviot@cma77.fr

N/Réf : ED/JPP/4.003
V/Réf : EM/PG/18-1228

Objet : PLU AVON

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 07 Décembre 2018 et conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne n'a pas de remarques particulières à formuler sur le projet de modification sur la commune d'AVON du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Fontainebleau-Avon.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Elisabeth DETRY
Présidente